

SARL radiée, comment liquider la société et annuler les dettes

Par Boljo, le 11/03/2015 à 19:24

Bonjour,

Un ami a une SARL, la société a été radiée en juillet 2011 (info trouvée sur infogreffe). Si je comprends bien d'après mes recherches, une radiation n'équivaut pas à une dissolution et donc les charges diverses (RSI,...) courent toujours.

Il est dans une situation financière très difficile, comment et à qui s'adresser pour liquider la société, faire un état des dettes éventuelles et leur annulation si possible ?

Merci pour vos réponses et ce forum. Pour info, il est hébergé chez moi à l'heure actuelle. SARL Leduc Agencement et Conception

Par **LEVATITI**, le **15/03/2015** à **22:57**

Bonsoir,

Votre société est radiée d'office depuis plus de 6 mois

La seule solution pour régulariser la situation est de procéder à une nouvelle immatriculation de la société à l'identique (même siège social, même dirigeant, même capital, ...) et de déposer la formalité au greffe du tribunal de commerce.

Si votre intention est de procéder à la dissolution et liquidation de la société, le greffe conseille de déposer les trois formalités (ré-immatriculation, dissolution et liquidation) en même temps.

CDT